

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **29 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER

Pouvoirs : M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

Excusés :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

Date de convocation 23 mai 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Achat d'une partie de la parcelle AW 140

Monsieur le Maire informe du projet de création d'une boucle de promenade, depuis le bas du bourg, en reliant le chemin de la fontaine Saint Silvain à celui des Ecoliers par un nouveau sentier à créer traversant successivement la bande de terrain AW 183 et le bois taillis AW 127, appartenant à la commune, et la partie de l'actuelle parcelle AW 140 à acquérir de M. et Mme SEJALON.

M. et Mme SEJALON, propriétaires de la parcelle AW 140, acceptent de vendre à la commune, pour un prix d'acquisition de 0.3 €/m², une bande de terrain d'environ 3 mètres de large sur 300 mètres de long. Tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'achat, par la commune, pour un prix d'acquisition de 0.3 €/m², d'une partie de la parcelle AW 140 qui sera cadastrée après document d'arpentage élaboré par un géomètre expert,
- DECIDE que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative,
- INDIQUE que tous les frais concernant cette transaction seront pris en charge par la commune,
- DEMANDE l'incorporation de cette parcelle dans le domaine privé de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir